

RENEWABLE POWER

rp GLOBAL
FRANCE

Etude de faisabilité d'un projet éolien à Flacey

Réunion de lancement du Comité Local de Suivi
9 octobre 2019

- COMPTE-RENDU -

Fabien BEGHIN

Chargé de Développement

✉ f.beghin@rp-global.com

☎ 06.38.28.13.69

Caroline ACCART

Responsable Projet & Environnement

✉ c.accart@rp-global.com

☎ 06.07.82.50.92

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL
FRANCE

Déroulé de la présentation

1. Présentation de RP GLOBAL et du développement de projet
2. Le Comité Local de Suivi
3. Le projet à l'étude sur le territoire
4. La démarche de concertation territoriale envisagée
5. Questions & Discussions

Règles du CLS :

Question sur un élément exposé ? À la fin de la diapositive correspondante

Si autre question ? Réponses potentielles dans la suite de la présentation / Temps d'échange en fin de présentation



1 • Présentation de RP GLOBAL et du développement de projet

Expérience et solidité d'un groupe international

RP Global est une société privée, développeur, investisseur, constructeur et exploitant de centrales de production à partir d'énergies renouvelables depuis plus de 30 ans.



Hydroélectricité



Éolien



Photovoltaïque

475 MW

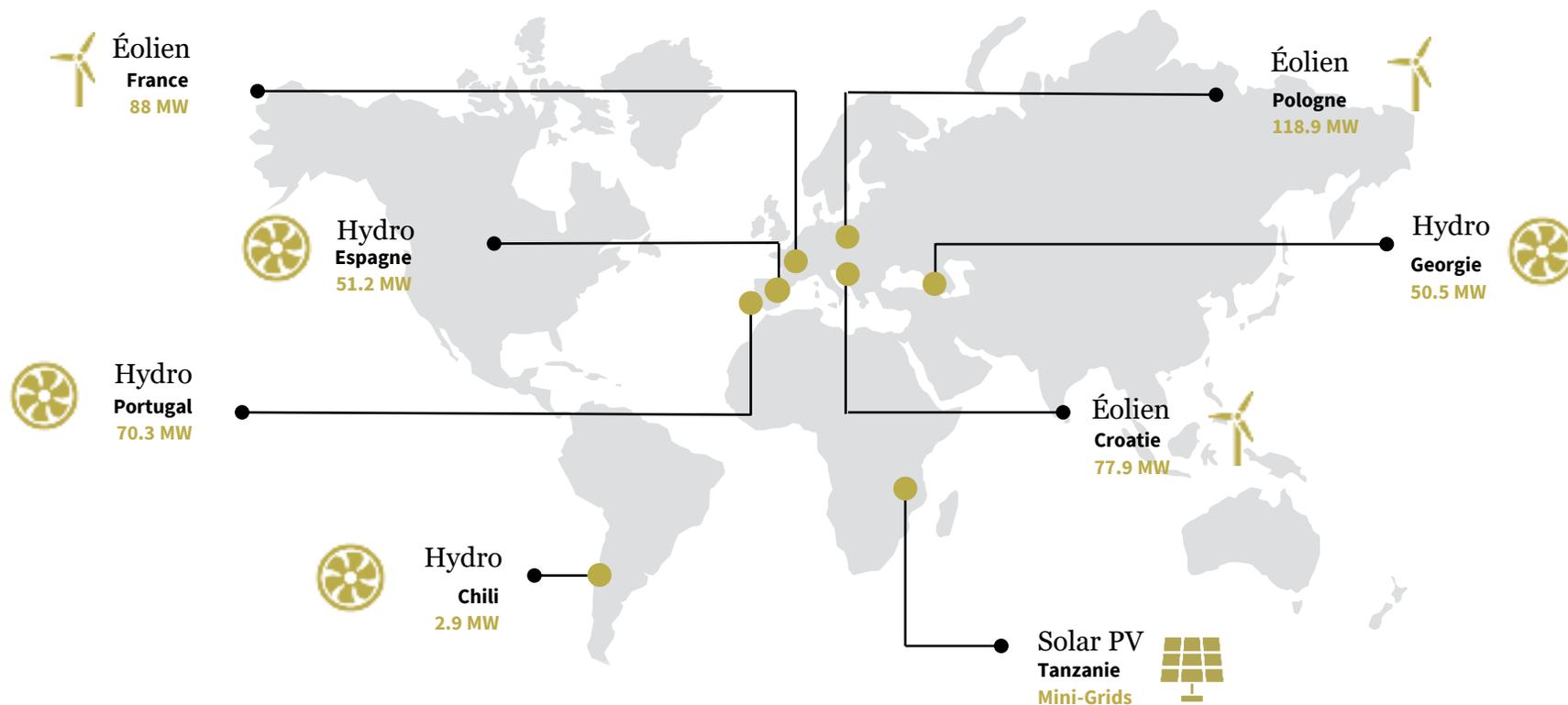
de projets en
exploitation ou en
construction

1000 MW

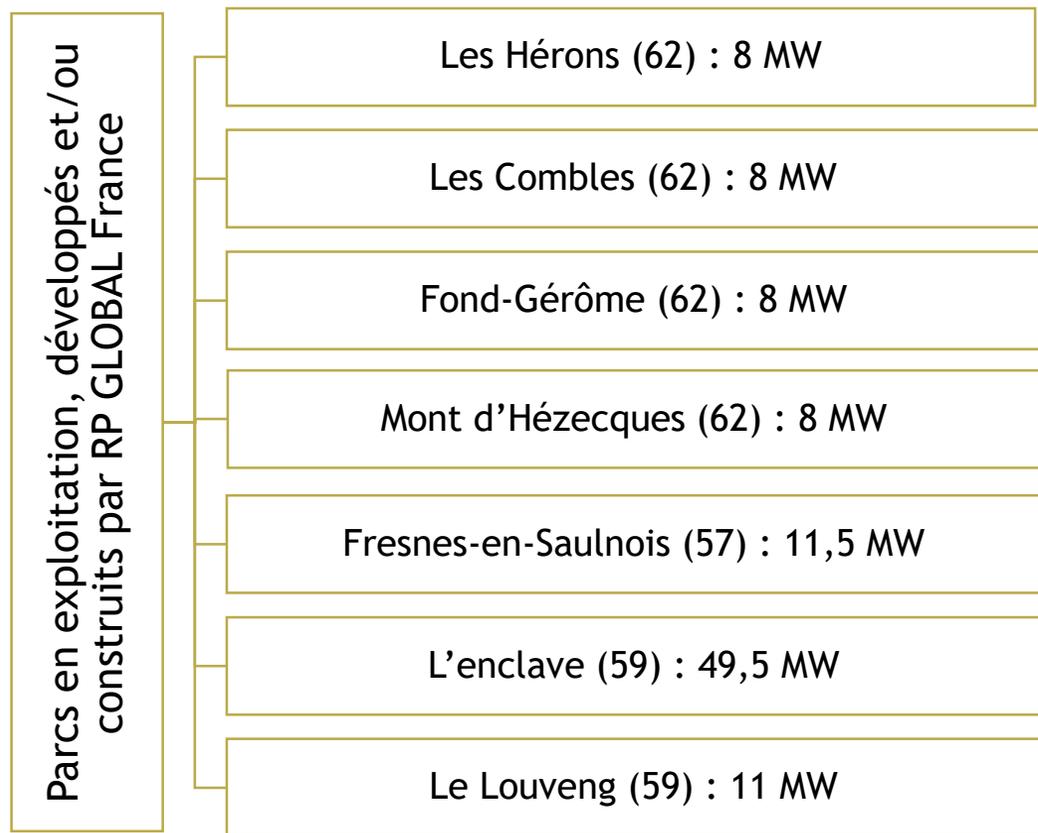
de projets en
développement



Expérience et solidité d'un groupe international



475 MW installés

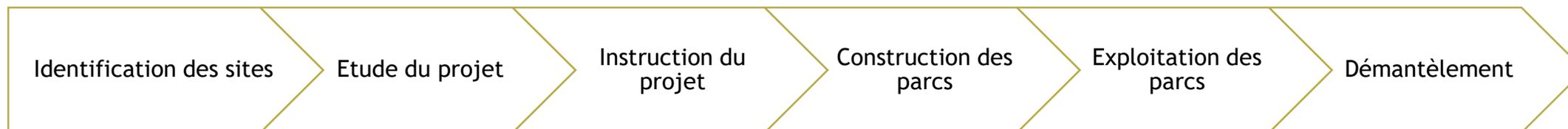


Un portefeuille éolien en pleine croissance :

Développement	Instruction	Accordé
> 300 MW	23 MW	60 MW

Méthodes de travail

Un partenariat à long terme avec tous les acteurs du projets, à toutes les étapes, jusqu'à la mise en service du parc éolien :



Communication

À chaque étape du projet

Concertation

Avec l'ensemble des acteurs via le CLS - Comité Local de Suivi

Participation

À la vie locale et au développement durable

Financement participatif

Selon la volonté des habitants et des élus



2. Le Comité Local de Suivi

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL

Mardi 11 septembre 2018
INAUGURATION PARC ÉOLIEN « LE LOUVENG »
Communes de Louvignies-Quesnoy & Englefontaine



RENEWABLE POWER
rp GLOBAL
FRANCE

Le Comité Local de Suivi

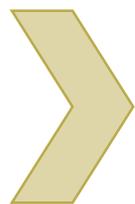
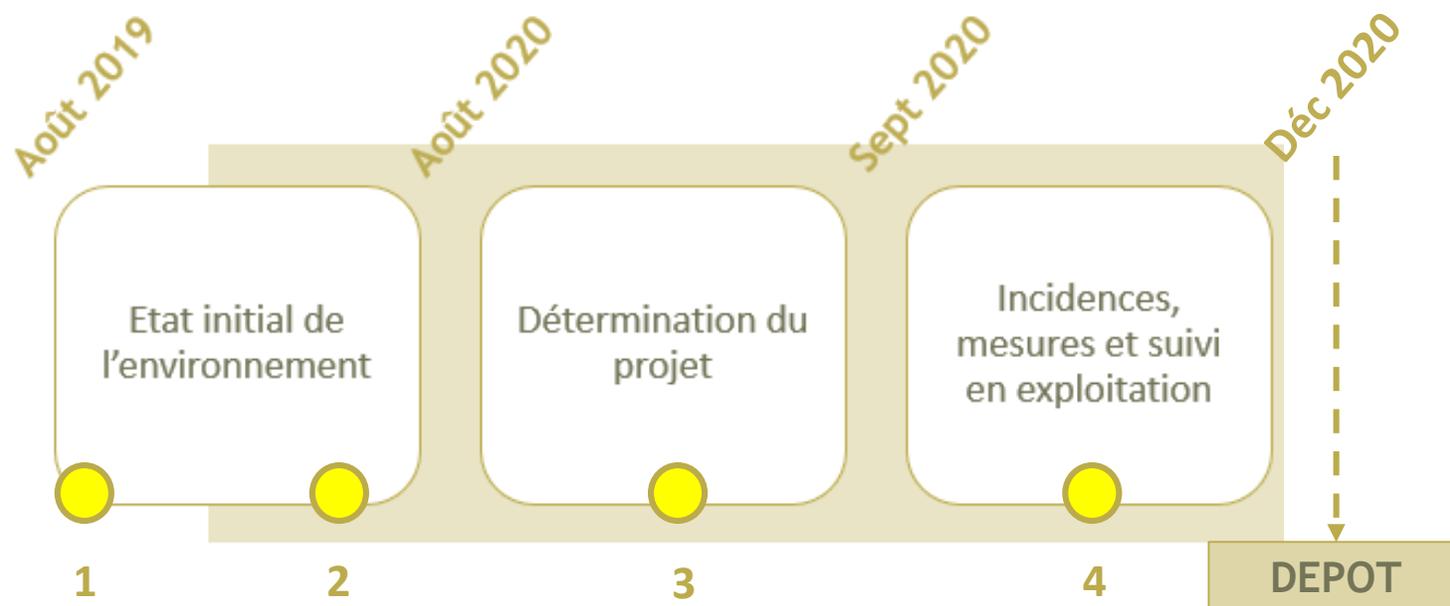
SON ROLE

- 👉 **Echanger** : Il s'agit de discuter ensemble des attentes, des contraintes, des points de vigilance...
- 👉 **Transmettre l'information** : Le CLS devient l'un des acteurs clés du projet et permet de relayer l'information à l'ensemble des personnes intéressées.
- 👉 **Construire ensemble** : Le CLS participe à la création d'un projet éolien cohérent avec le territoire d'implantation.

Un espace de dialogue permanent avec le territoire et ses habitants

Le Comité Local de Suivi

Planning envisagé :



CO-CONSTRUIRE un projet cohérent avec les habitants du territoire avant le dépôt en Préfecture

Propositions :

1^{ère} réunion du CLS
= lancement

2^e réunion du CLS
= bilan état initial

3^e réunion du CLS
= réflexion sur les scénarios

4^e réunion du CLS
= réflexion sur les mesures



3 • Le projet à l'étude sur le territoire

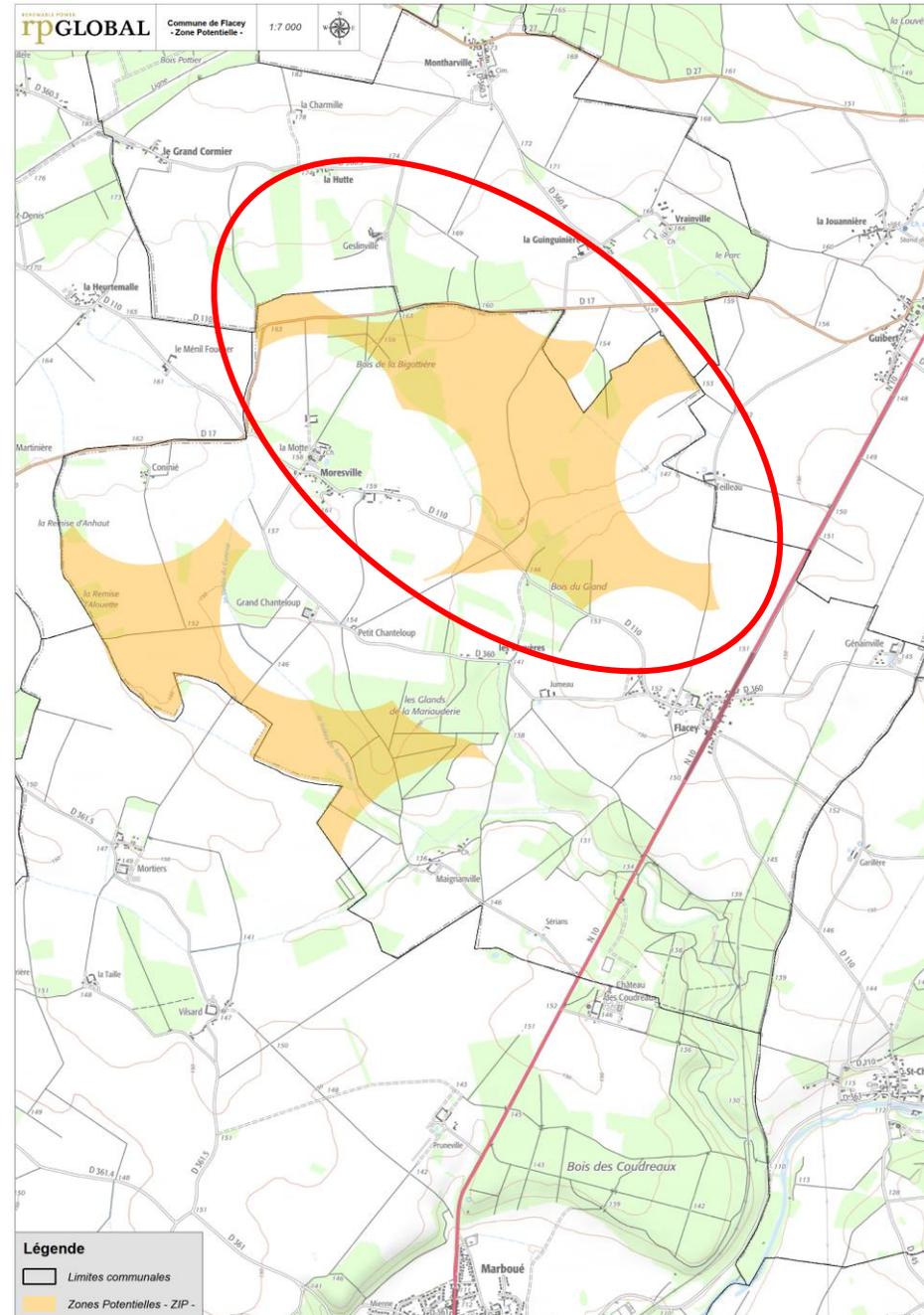
Historique du projet

- Fermeture EAR* de Châteaudun en 2021 : réflexion envisageable sur l'éolien
→ Détermination d'une zone d'intérêt sur la commune de Flacey
 - Conseil Municipal 2017 : la Mairie de Flacey valide la démarche de RP GLOBAL France et se positionne en faveur d'une étude de faisabilité d'un projet éolien
 - Concertation avec les propriétaires et exploitants du territoire : signature progressive d'accords fonciers
 - Lancement des premières consultations techniques : demande des avis de l'Aviation Civile et de la Défense sur la zone d'intérêt
- RP GLOBAL France valide le lancement d'une étude de faisabilité = passage en phase de développement
- Permanences d'informations à destination du public en juin 2019 afin d'informer le public sur la démarche de projet éolien

**EAR : Élément Air Rattaché (Base Aérienne)*

Zone d'étude

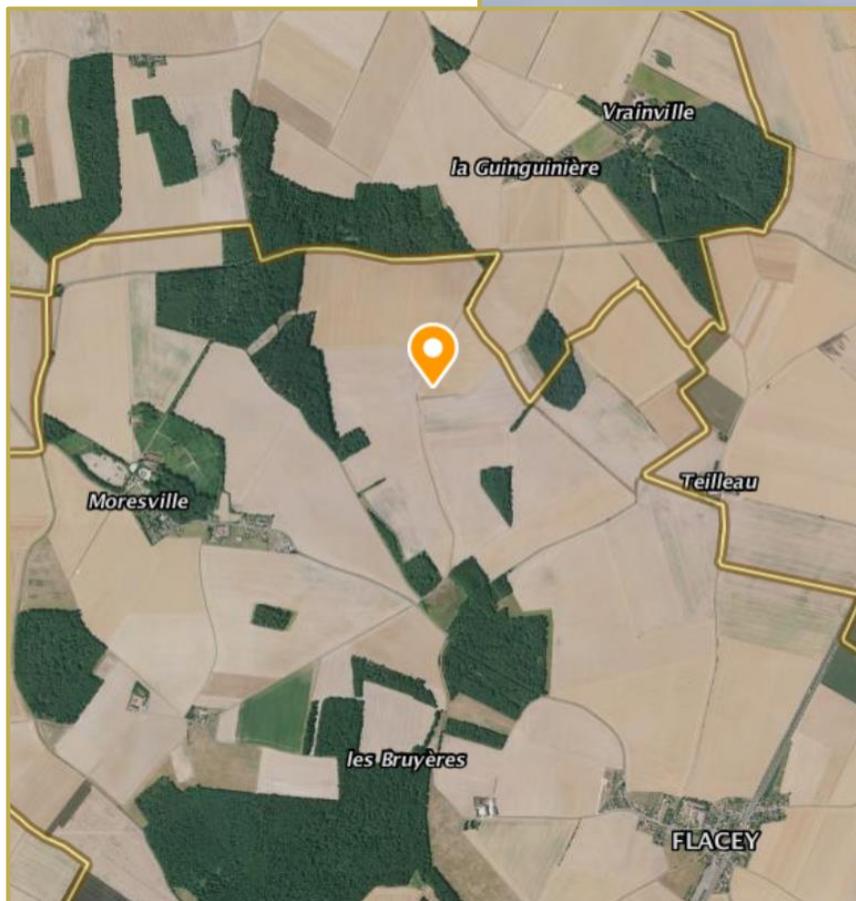
→ Zone d'étude déterminée sur la commune de Flacey



 : zones à plus de 500 m des habitations

 : zone d'étude retenue

L'étude de vent sur le territoire de Flacey



Mât de mesure anémométrique

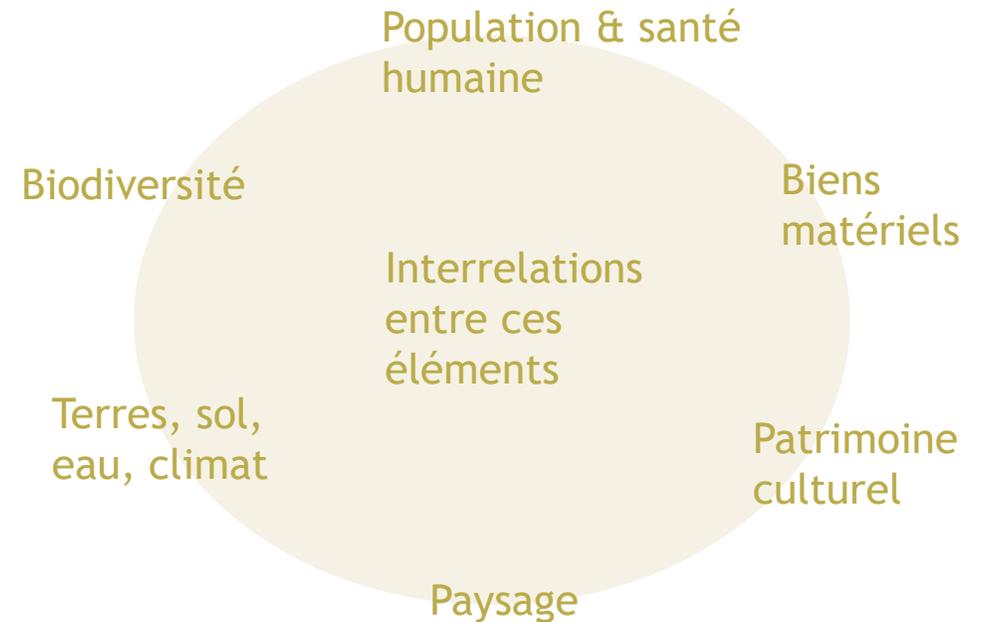
Installation : 14-18 Octobre 2019

Durée : 3 à 5 ans

- Un poster descriptif du mât sera consultable en mairie de Flacey du 10 octobre au 20 décembre 2019 (aux heures d'ouverture).

L'étude environnementale : présentation

- Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
= Cadre légal s'appliquant à tout projet de parc éolien en France
- Réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental
- Analyse de l'environnement dans sa globalité
= **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**
 - Identification des enjeux sur le territoire
 - Mise en évidence des effets potentiels ou avérés du projet sur l'environnement, analyse et justification des choix retenus



L'étude environnementale : objectifs

1/ Protéger l'environnement humain et naturel par le respect des textes réglementaires

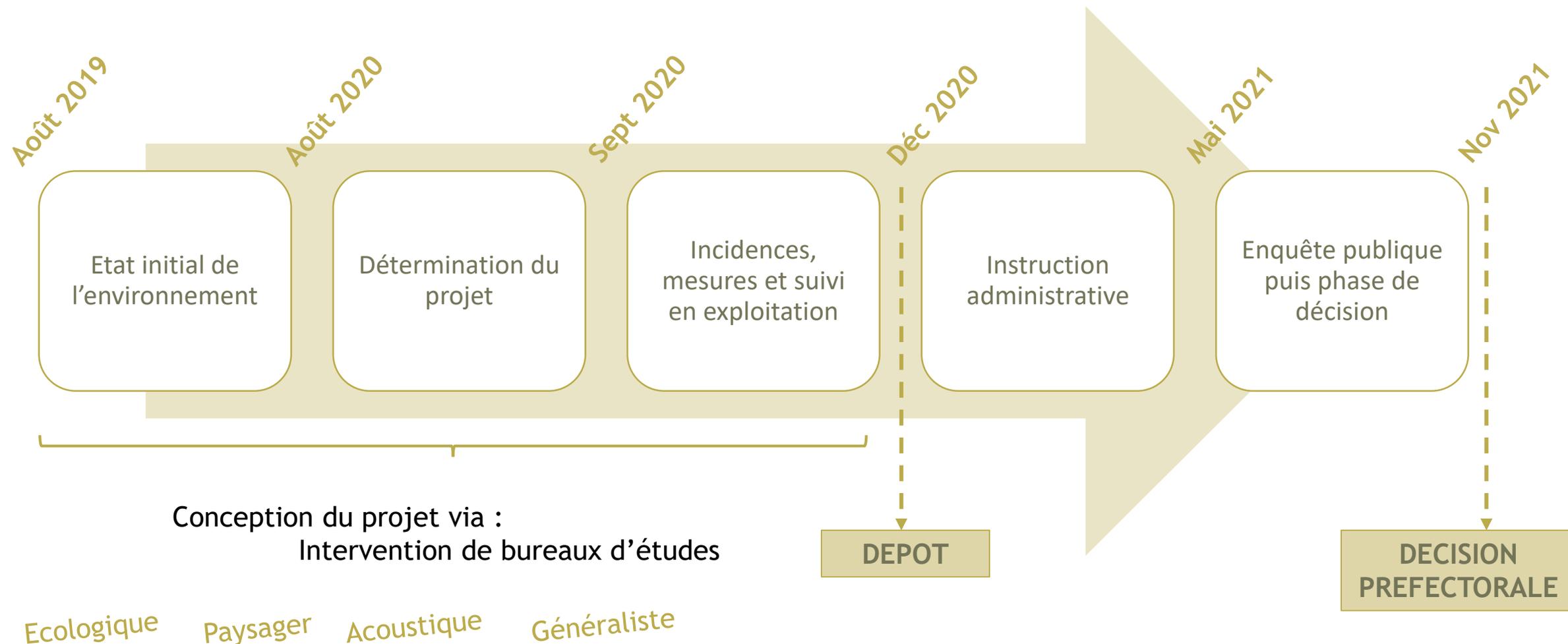
2/ Aider à la conception d'un projet par la prise en compte des enjeux et sensibilités des lieux

3/ Informer le public des raisons du projet, des démarches entreprises et des effets attendus

→ *L'étude sert également à éclairer le décideur sur la décision à prendre au vu des enjeux environnementaux relatifs au territoire concerné.*

L'étude environnementale : déroulé

Planning envisagé :

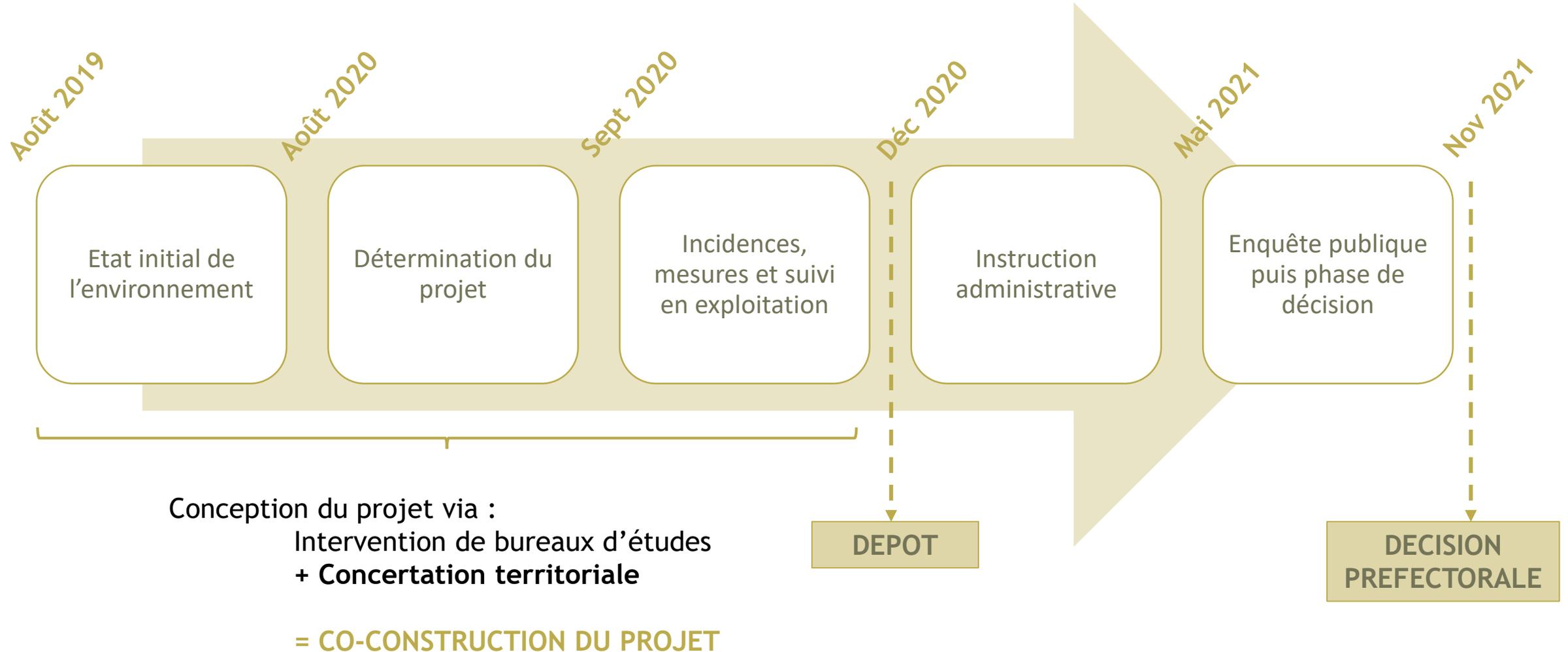




4. La démarche de concertation territoriale envisagée

Concertation et co-construction du projet

Planning envisagé :



La concertation envisagée

Un projet de parc éolien sur la commune de Flacey pour produire une énergie renouvelable, c'est aussi :

- COMMUNIQUER en local sur le projet, tenir le territoire informé des actions en cours et à venir
- CO-CONSTRUIRE le projet, en tenant compte du territoire et de sa population
- INSCRIRE le projet dans une dynamique plus globale de transition énergétique et de développement durable

La concertation envisagée

COMMUNIQUER :

- Permanences de présentation de la démarche (juin 2019)
- Permanences mât de mesure (octobre et novembre 2019 = avant/après installation du mât)
- Poster descriptif du mât de mesure visualisable en mairie (octobre - décembre 2019)
- Articles dans la presse ?
- Création d'un site internet ? Distribution de lettre d'informations ?

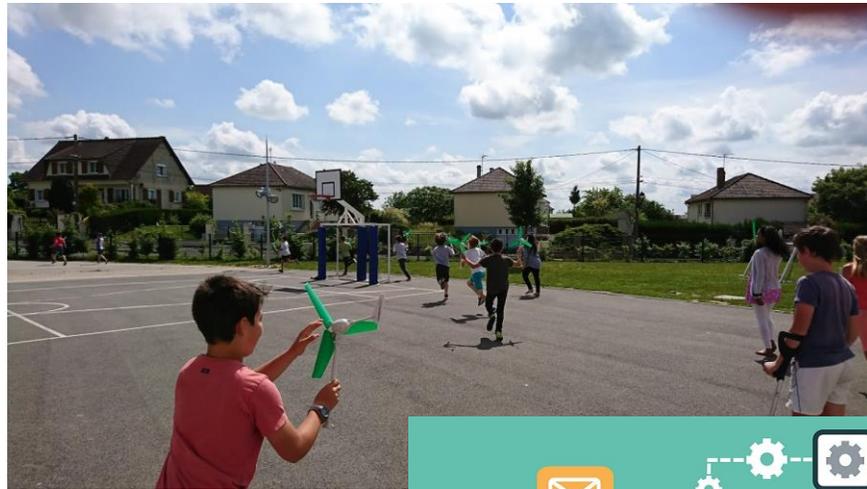
CO-CONSTRUIRE :

Comité Local de Suivi

→ Création d'un espace de dialogue permanent avec le territoire et ses habitants

La concertation envisagée

- INSCRIRE le projet dans une dynamique plus globale de transition énergétique et de développement durable



Cours/Animation
en milieu scolaire

Animation d'un
site internet



Organisation
d'un concours
de dessins



Organisation
d'une sortie
d'observation



5 • Questions & Discussions

Questions & Discussions

🌀 *Quelle est la démarche de prospection de RP Global, d'identification d'un territoire, d'un projet ?*

Une analyse cartographique en interne permet d'identifier des secteurs potentiellement favorables, au vu des enjeux connus (distance aux habitations, contraintes techniques, etc.). Les élus sont ensuite consultés : leur accord sur le lancement d'une étude de faisabilité est nécessaire dans le process. Un travail est ensuite mené auprès des propriétaires fonciers et exploitants concernés afin de savoir si ceux-ci sont enclin à l'accueil du projet.

Dans le cas de la commune de Flacey, l'annonce de la fermeture de l'EAR de Châteaudun a conduit la société à s'intéresser au territoire.

🌀 *Comment la concertation est-elle intégrée chez RP Global ?*

La concertation fait partie intégrante du développement des projets de RP Global. L'étude de faisabilité menant à la détermination du projet final (nombre d'éoliennes, emplacements, choix turbines, etc.) contient principalement deux facettes, en plus de l'étude de vent :

- L'étude environnementale réalisée via l'intervention des bureaux d'études
- La concertation menée avec le territoire

Questions & Discussions

Concrètement, le Comité Local de Suivi du projet a été mis en place à cet effet. La construction du projet permet des ajustements sur plusieurs critères. Le dialogue établi a pour objectif de réaliser les ajustements les plus pertinents en tenant compte des attentes du territoire dans une logique de co-construction.

🌀 Comment le projet bénéficie-t-il à la population locale et au territoire ?

Aujourd'hui, les objectifs fixés par la PPE* correspondent à un mix énergétique composé notamment des énergies éolienne, solaire, etc. Le production énergétique est amenée à être de plus en plus décentralisée : ce sont les territoires qui deviennent producteurs d'énergie. L'équivalence énergétique est de 1 éolienne de 3 MW pour 1 600 à 2 000 foyers alimentés.

Les retombées pour le territoire prendront plusieurs formes, notamment les indemnités reversées aux propriétaires et aux exploitants, les retombées fiscales des collectivités, la participation d'entreprises locales (au cours du chantier par exemple).

Il faudra également réfléchir à des mesures de compensations et d'accompagnement. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et seront discutées dans le cadre du CLS.

Des activités locales liées à la communication des résultats de terrain (sorties d'observation faune / flore) et à la sensibilisation au développement durable sont envisagées.

Questions & Discussions

🌀 Pourquoi la phase de prospection projet a-t-elle été aussi longue ?

Cette phase représente une durée qui peut varier selon les projets. Différents critères peuvent avoir une influence : le dialogue avec les élus, le lien avec les propriétaires et exploitants, la taille de la zone identifiée, etc.

Dans notre cas, la durée de discussion avec les propriétaires et les ressources disponibles en interne expliquent principalement ce délai.

🌀 Le projet est-il ficelé d'avance ?

Non, c'est tout l'intérêt de l'étude de faisabilité. Si elle s'avère concluante, un projet sera proposé en fonction des enjeux observés via l'étude environnementale et via les attentes du territoire. Le projet sera ensuite déposé en Préfecture, instruit par les services de l'Etat (DREAL) puis soumis à une Enquête Publique. C'est au Préfet que reviendra la décision finale en connaissance de ces éléments.

Un projet éolien se doit donc d'être exhaustif dans l'analyse des composantes du territoire.

Questions & Discussions

Qui intervient sur un projet éolien ?

Des nombreux acteurs interviennent sur un projet éolien, au stade du développement et de la conception du projet. La mise en commun des informations et des compétences a vocation à construire un projet pertinent en tenant compte d'une analyse exhaustive du territoire.

- Les bureaux d'études et experts techniques (écologiques, paysagistes, acoustiques, etc.)
- Le territoire (habitants, élus, milieu associatif, etc.)
- Les structures locales (ex : expertise faune / flore)
- Les services de l'Etat
- Le commissaire enquêteur
- Le Préfet

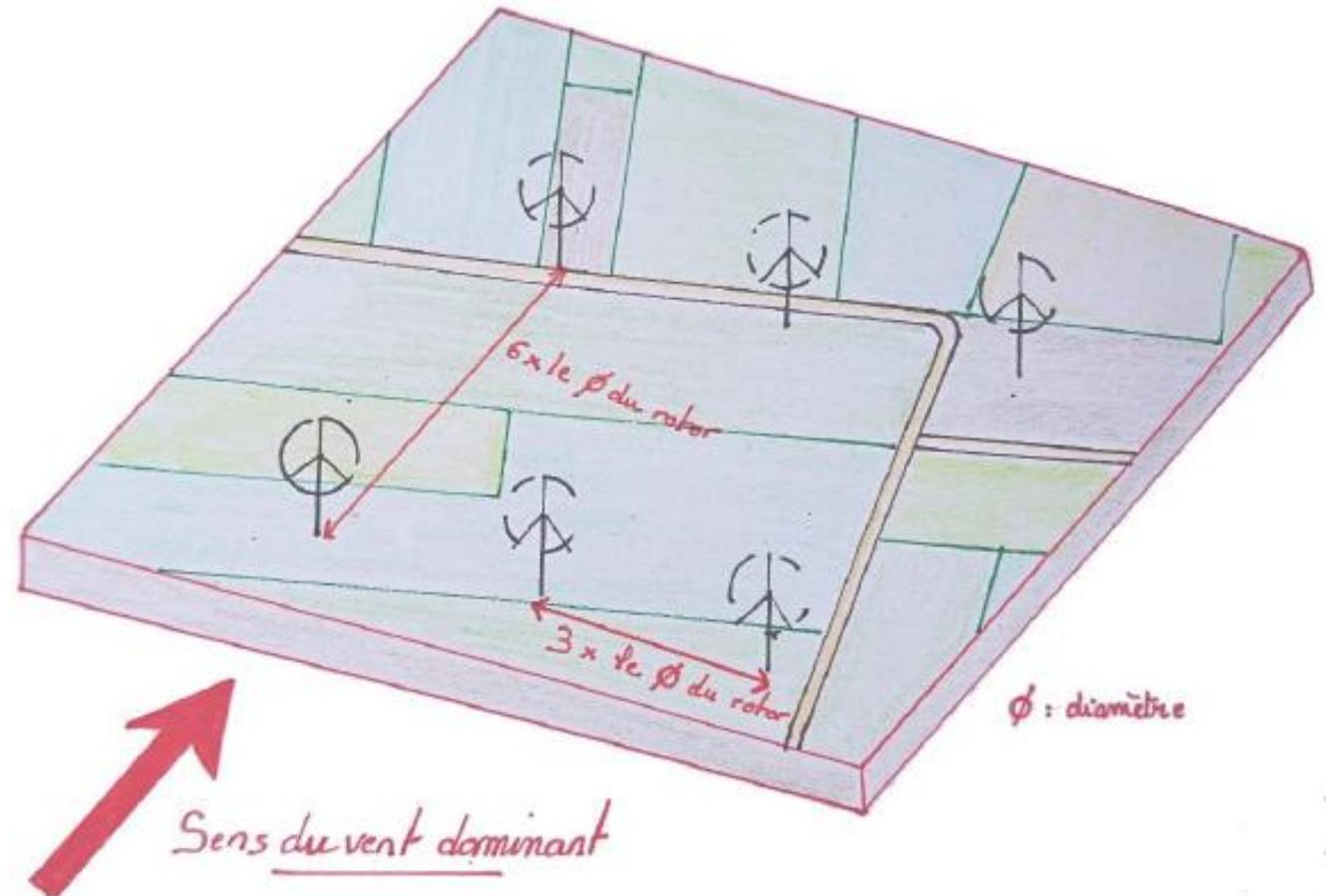
La société RP Global France tire profit de son profil « développeur-constructeur-exploitant » afin de concevoir ses projets en connaissance et maîtrise de tout leur cycle de vie.

Questions & Discussions

🌀 Quelles sont les distances d'éloignement à respecter entre les éoliennes ?

D'un point de vue technique et afin d'éviter une gêne des éoliennes entre elles, celles-ci sont positionnées les unes par rapport aux autres en respectant certaines distances, en fonction du sens du vent dominant.

En moyenne, les distances indiquées sur la figure ci-contre sont respectées.



Votre interlocuteur dédié

Fabien BEGHIN

Chargé de Développement



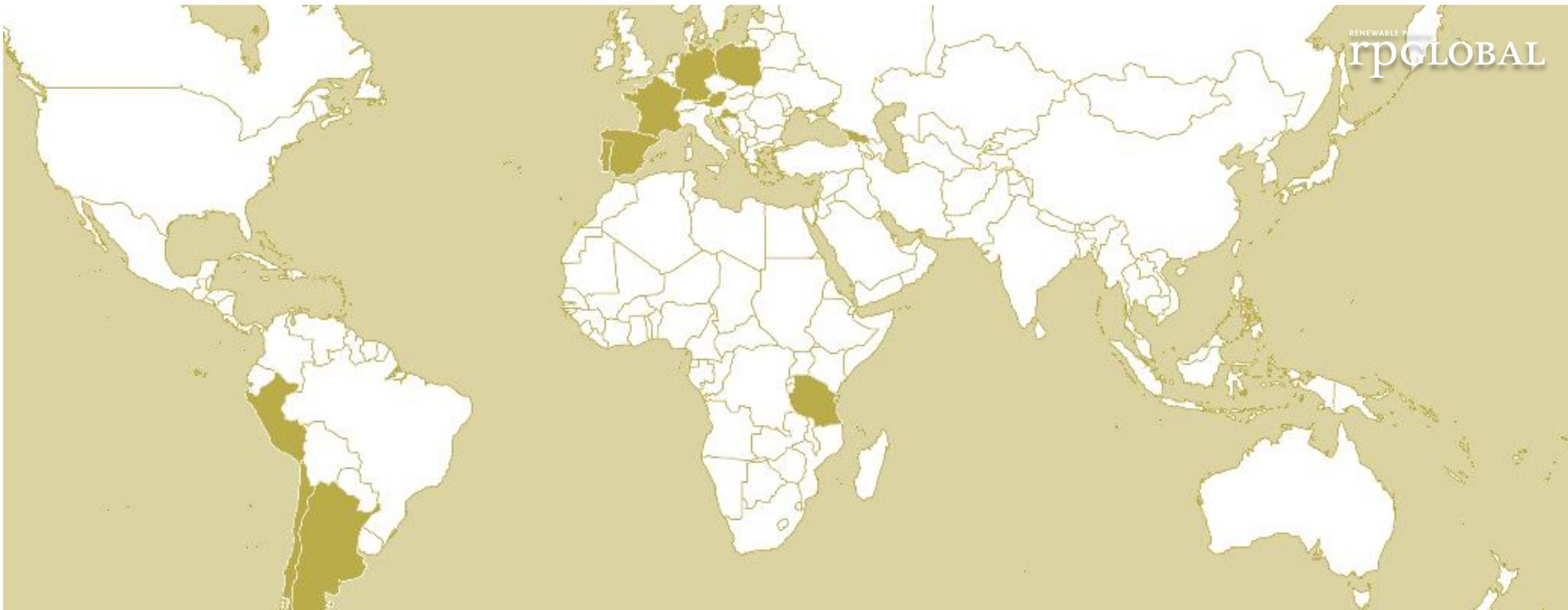
f.beghin@rp-global.com



06.38.28.13.69

RENEWABLE POWER

rp GLOBAL
FRANCE



Siège Social Vienne

A - 1030 Vienne, Autriche
Schwarzenbergplatz 5/2/1
Tel.: +43 (1) 710 21 18
E-mail: hq.vienna@rp-global.com
www.rp-global.com

RP Global France

96 Rue Nationale
59000 Lille
Tel.: +33 (0) 320 51 16 59
E-mail: contactfrance@rp-global.com
www.rp-global.com

RP Global France Antenne Bordeaux

1 Avenue Neil Armstrong
BAT C - Clément Ader
33700 Mérignac
E-mail: contactfrance@rp-global.com
www.rp-global.com